COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016

Le 26 avril 2016, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 2 mai 2016 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil seize, le 2 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

| Etaient présents: Wily DUBOS, Maire, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Hubert FOURNET, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Françoise PARANT, Bernard WEILER, | |
|--|--|
| | Absents excusés: Didier De AMORIN ayant donné son pouvoir à Jean-Pierre COCQUELET. Catherine CORDIER ayant donné son pouvoir à Estelle COURTEIX. |
| | Absent non excusé : O |
| | Présents 11 Votants 13 |
| | ○ ORDRE DU JOUR: |
| | - <u>Délibérations</u> : |
| | 19/2016 : Renforcement du droit de Préemption20/2016 : Demande d'aide Plan Régional 2016 pour le Projet des ateliers municipaux |
| | - Informations diverses : |

- Questions diverses:

☐ Journée du fleurissement du 21 mai 2016

☐ Remise en état du réseau électrique de l'église

☐ Taxe d'aménagement

☐ Installation de bancs

Monsieur DUBOS ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 4 vril2016. Aucune correction ni modification ne sont apportées. Estelle COURTEIX est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

DELIBERATIONS:

□ 19/2016 : Renforcement du droit de Préemption

Ayant constaté que la mairie n'était pas systématiquement destinataire des documents de droit de préemption des notaires, il nous paraît opportun de rappeler que nous souhaitons être averti des ventes à

travers le droit de préemption pour toute transaction dans le village. Notre POS date du 30 juillet 2010. Il est en cours de révision. Il présente différentes zones UC, et UD, NAa, NAb, NC, NDb.

Considérant qu'il convient d'étendre le champ d'application du droit de préemption et de le renforcer et de confirmer le champ d'application du droit de préemption dans les zones U (UC urbaine continue et UD zone urbaine discontinue) et AU (zone À Urbaniser) afin de répondre aux opérations d'aménagement et de logement qui peuvent être envisagées dans le cadre de notre POS valant PLU, le conseil municipal décide que le droit de préemption est applicable à l'ensemble des zones U (UC et UD) NA (NAa et NAb) (zone d'urbanisation future) et NDb de notre POS.

Il est procédé au vote.

POUR: 13 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

ACCEPTE À L'UNANIMITÉ

□ 20/2016 : Demande d'aide Plan Régional 2016 pour le Projet des ateliers municipaux

3 demandes de subvention peuvent être déposées pour obtenir une aide auprès de l'État par la DETR, auprès du Département (dossiers déjà déposés) et maintenant auprès de la Région qui dispose d'un fond spécial de soutien à l'investissement pour 1200 communes de moins de 2500 habitants, pour des projets de caractères ruraux, dont les communes assurent la maîtrise d'ouvrage. Le maire demande au Conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional du Grand Est.

Il est procédé au vote.

POUR: 12 CONTRE: 0 ABSTENTION: 1

ACCEPTE À LA MAJORITÉ

- Questions diverses

☐ Taxe d'aménagement

La **taxe d'aménagement** (ou TA) est une taxe, instituée, à compter du 1^{er} mars 2012, au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, du département, peut être due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières, afin de leur permettre de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs des schémas de coopération territoriales (SCOT), et, par exemple, la création ou l'extension d'équipements (routes, assainissement, écoles...) induits par l'urbanisation. En l'absence de délibération spécifique, ce taux communal ou intercommunal est de 1 %, mais il peut être porté jusqu'à 5 %. A Villers-Allerand le taux est de 3%.

Cette taxe va revenir à partir du 1^{er} janvier 2017 à la CU du Grand Reims. Nous réglons depuis l'année dernière les PC et les déclarations préalables de travaux. Nous envisagions d'augmenter la taxe d'aménagement pour compenser nos nouvelles dépenses. Mais est-ce utile sachant que cette augmentation doit être votée avant novembre 2016 pour une application le 1^{er} janvier 2017 ? On peut penser que la Communauté Urbaine lissera en quelques années cette taxe.

Il est décidé d'attendre octobre et le positionnement de la CU pour voter une éventuelle augmentation.

☐ Journée du fleurissement du 21 mai 2016

Désormais c'est Catherine Cordier qui a délégation du maire pour organiser le travail des ATT. Jean-Pierre Berthelot se charge du suivi au quotidien en fonction de ses disponibilités.

Catherine Cordier met en place et organise avec Jean-Pierre Berthelot le jour « fleurissement du village ». Les fleurs et arbustes ont été commandés chez Michaëlis. Ils arriveront entre le 16 et le 21 mai pour être installés dans les corbeilles demi-lune et dans les massifs. Nous attendons les bonnes volontés bénévoles. Les 2 ATT présents aideront.

Estelle Courteix propose de faire un flyer pour annoncer le fleurissement, il sera publié sur le site et affiché en Mairie, à l'école etc...

☐ Installation de bancs

Jean-Pierre Cocquelet a répertorié une série de lieux qui mériteraient d'avoir un banc dans la commune pour le bien-être des promeneurs des flâneurs. Le coup d'achat par banc de couleur grenat est de 580 euros, il faudrait 5 ou 6 bancs supplémentaires.

☐ Remise en état du réseau électrique de l'église

Nous avons fait faire une étude sur l'état des lieux du réseau électrique de la remise à pompe, de la sacristie, de l'église et de son clocher. L'état général est très mauvais. Il n'est plus question d'attendre qu'un accident arrive. C'est pourquoi le Maire demande d'approuver ces travaux. Nous avons un devis, mais avant de nous décider nous attendons d'autres devis pour comparaison. Après évaluation du coût et de la qualité des devis nous prendrons une décision et ferons effectuer les travaux.

- Informations diverses

- -Arrêté préfectoral réglementant les feux de plein-air est consultable à la mairie. D'une façon générale tout feu est interdit dans le périmètre de notre commune
- -Un arrêté d'aménagement de la forêt du Chène à la Vierge du 15 décembre 2015 est consultable en mairie
- -École maternelle Pour la rentrée de septembre 2016 il y a 16 élèves inscrits.
- Portail de l'église: La réalisation de ces travaux a commencé.
- -Abri de jardin dans le parc de la mairie. Bernard Jacquinet fait état des devis reçus pour la réalisation d'un bâtiment en dur qui abritera la remorque supportant le podium et de divers matériels liés aux espaces verts en hiver.

Maçonnerie, porte et toiture pour un coût global de 7 200 € HT

-Liste des associations qui ont eu une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 et le montant des subventions.

CCAS (2600), ADMR (500), CAVAM (800), COOPÉRATIVE SCOLAIRE (800), COOPÉRATIVE DU COLLÈGE (315), ÉCOLE DE MUSIQUE (300), LA RÉCRÉE (700), MONTVILLERS (1000), LA PRÉVENTION ROUTIÈRE (100) TENNIS CLUB (400).

-Réunion PLU

La réunion sur le PLU a eu lieu le Mardi 5 Avril. Nous avons commencé à examiner la réglementation de la zone UC du futur PLU. Cette zone est une zone à caractère central d'habitat de services et d'activités, où les bâtiments sont construits en ordre continu. Prochaine réunion en juin

-Publicités illicites

Les membres du Conseil Municipal avaient été informés des problèmes rencontrés pour enlever la publicité qui ne se trouve pas sur les endroits autorisés sur la D 951. Le Parc régional de la Montagne de Reims a pris contact avec l'installateur. La police de l'environnement avait laissé 15 jours au pétitionnaire pour se mettre en conformité. Le Parc lui a indiqué le 28 avril que les publicités n'avaient pas été retirées. Un procès-

verbal pour signaler l'infraction sera établi si les panneaux ne sont pas retirés courant mai.

-Publication du prochain bulletin municipal

Nous demandons à Estelle Courteix si elle accepte de mettre en page le prochain bulletin pour une sortie en juin juste avant les vacances et annonçant la fête du village du 3/4/5 Septembre. Il est demandé aux différentes commissions de faire parvenir rapidement leurs articles pour ce bulletin.

-Différentes manifestations

- Dimanche 8 mai : Cérémonie commémorative à 11h, rendez-vous avec les enfants de l'école maternelle au monument aux morts, place des Déportés
- du Jeudi 5 au dimanche 8 Mai : Tournoi de Tennis TCVAM
- Lundi 16 mai : Randonnée organisée par le CAVAM
- Samedi 21 Mai : Fleurissement du village
- Dimanche 22 mai : Concert à l'ORPÉA avec Christel Loury
- Vendredi 3 juin : Flâneries cérébrales avec Mireille Lamiral Dupouy et l'association Montvillers sur le thème de Georges Hébert
- Samedi 4 et dimanche 5 Juin : Rendez-Vous au Jardin, ouverture au public des jardins de Monsieur et Madame Heidsieck
- Dimanche 5 juin 9H/10H30 : Passage dans le village de 60 Alpines
- Samedi 11 et dimanche 12 Juin : Tournoi de Tennis Double organisé par le TCVAM
- Samedi 18 et dimanche 19 juin : 40 ans du PNR à Germaine
- Samedi 25 Juin : Course des Couples organisé par le CAVAM
- Fin juin : Kermesse de l'école maternelle (date non fixée à ce jour)
- Du Samedi 3 au lundi 5 septembre : Villers en Fête
- Bernard Jacquinet prend la parole pour rajouter qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucun retour concernant la *demande de permis de construire* pour le futur atelier municipal, aucun retour également du *SIEM* pour l'enfouissement des réseaux rue du Voisin. Clément Goedel précise que la prochaine réunion du SIEM doit avoir lieu fin Mai-début Juin.

Le Maire et le 1^{er} Adjoint ont informé le Conseil Municipal qu'ils ont été auditionnés par la Gendarmerie de Taissy suite à une plainte déposée le 14 mars 2016 auprès du Procureur de la République par le Conseil de M. Fouad SALAHDINE, pour tentative d'intimidation, non-respect de l'article 432-11 du Code Pénal. La plainte est en cours d'instruction.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 21h40.